



Le juste vivra par la foi
Méditations sur l'épître aux Romains

Les devoirs des autorités publiques et des citoyens

Romains 13.1-7

Je poursuis aujourd'hui la lecture commentée de la lettre de Paul aux Romains, dans le Nouveau Testament, à partir du chapitre 13. Nous avons vu dans un article précédent qu'à partir du chapitre 12, Paul donne des exhortations concernant la vie nouvelle en Christ, exhortations fondées sur l'œuvre de salut que Dieu a accomplie par son Fils Jésus-Christ. Une partie de ces exhortations concerne l'appel à ne pas se venger soi-même du mal qui nous est fait. Paul a écrit :

« Mes amis, ne vous vengez pas vous-mêmes, mais laissez agir la colère de Dieu, car il est écrit : C'est à moi qu'il appartient de faire justice; c'est moi qui rendrai à chacun son dû. Mais voici votre part : Si ton ennemi a faim, donne-lui à manger. S'il a soif, donne-lui à boire. Par là, ce sera comme si tu lui mettais des charbons ardents sur la tête » (Rm 12.19-20).

Ces exhortations de Paul pourraient donner à penser que l'apôtre ne s'intéresse pas à la question de la justice humaine, de la rétribution et la punition des crimes commis. Or, il n'en est rien, comme nous allons le voir. Lors qu'il dit : *« laissez agir la colère de Dieu, car il est écrit : C'est à moi qu'il appartient de faire justice; c'est moi qui rendrai à chacun son dû »*, Paul n'a pas premièrement en vue la rétribution des actes des uns et des autres qui interviendra lors du jugement dernier. Parlant de l'autorité publique, du magistrat, du gouvernement, il va écrire au chapitre 13 les paroles suivantes, qui font écho à celles que je viens de citer :

« Car l'autorité supérieure est au service de Dieu pour ton bien. Mais si tu fais le mal, redoute-la. Car ce n'est pas pour rien qu'elle peut punir de mort. Elle est, en effet, au service de Dieu pour manifester sa colère et punir celui qui fait le mal » (Rm 13.4).

Voici la première partie du chapitre 13 :

« Que tout homme se soumette aux autorités supérieures, car il n'y a pas d'autorité qui ne vienne de Dieu, et celles qui existent ont été mises en place par Dieu. C'est pourquoi celui qui s'oppose à l'autorité lutte contre une disposition établie par Dieu, et ceux qui sont engagés dans une telle lutte recevront le châtement qu'ils se seront attiré. Car ce sont les malfaiteurs, et non ceux qui pratiquent le bien, qui ont à redouter les magistrats. Tu ne veux pas avoir peur de l'autorité? Fais le bien, et l'autorité t'approuvera. Car l'autorité est au service de Dieu pour ton bien. Mais si tu

fais le mal, redoute-la. Car ce n'est pas pour rien qu'elle peut punir de mort. Elle est, en effet, au service de Dieu pour manifester sa colère et punir celui qui fait le mal. C'est pourquoi il est nécessaire de se soumettre à l'autorité, non seulement par peur de la punition, mais surtout par motif de conscience. C'est pour les mêmes raisons que vous devez payer vos impôts. Car ceux qui les perçoivent sont aussi au service de Dieu, dans l'exercice de leurs fonctions. Rendez donc à chacun ce qui lui est dû : les impôts et les taxes à qui vous les devez, le respect et l'honneur à qui ils reviennent » (Rm 13.1-7).

J'ai déjà présenté plusieurs méditations sur le sujet important des autorités publiques. Je vais reprendre quelques idées déjà présentées dans ces messages. Si nous devons résumer le texte que nous venons de lire, nous pouvons dégager trois motifs principaux, qui doivent chacun être expliqués en détail. Le premier motif, c'est que l'autorité ou le pouvoir public, sous quelque forme que ce soit, n'est pas un pur arrangement humain, une simple invention des hommes qui n'a rien à voir avec Dieu, mais au contraire l'expression d'une institution établie par Dieu. Le second motif, qui découle du premier, est que les autorités publiques ont pour mission divine d'assurer le bien public. Elles sont un service aux hommes à cet effet, service qui a des comptes à rendre à Dieu. Le troisième motif, qui découle des deux précédents, est que chacun est appelé à se soumettre à ces autorités, car ne pas le faire c'est résister Dieu lui-même, puisque c'est rejeter l'ordre qu'il a établi.

Ce qui est clair dès le départ, c'est que l'État est considéré par la Bible comme une institution fondamentale pour la société humaine, destinée à assurer la paix civile et la justice. Dans un monde marqué par le péché, par la désobéissance à l'ordre parfait créé par Dieu au début, l'État a pour tâche de préserver l'ordre et la justice entre les hommes. Mais pour assurer cette tâche correctement, l'État doit comprendre ce qu'est le bien à la lumière de la révélation divine. Certes, lorsque Paul écrivait sa lettre aux chrétiens de Rome, l'État romain était tout sauf chrétien. En leur disant : « *Fais le bien, et l'autorité t'approuvera; car l'autorité est au service de Dieu pour ton bien* », Paul savait très bien que le régime politique en question ne reconnaissait pas le Dieu révélé comme la source de toute norme. Ce régime, Paul le considère néanmoins comme légitime, car dans son essence même, il a pour mandat d'assurer l'ordre et la justice. L'État romain le faisait à sa manière, aussi imparfaite fût-elle.

Tout État qui ne prend pas au sérieux ce mandat mine sa propre existence : s'il provoque lui-même le désordre, il en sera à plus ou moins brève échéance la victime. S'il dénie à ses sujets la justice, il provoque par la même occasion un désordre qui aura à plus ou moins long terme les mêmes effets. Le règne de la peur ne peut indéfiniment remplacer l'ordre et la justice. Cependant, pour saisir ce que sont l'ordre et la justice, et donc assurer le bien de tous, l'État doit se tourner vers les normes révélées par Dieu dans sa Parole : normes concernant la protection de la vie et des biens privés ou publics, normes concernant l'équité; toutes choses qui doivent être exprimées au moyen du droit et d'une législation appropriée. Cette législation doit prendre en compte les situations qui changent, tout en gardant les yeux fixés sur les principes de base de l'équité et de la justice.

La conséquence logique de ce qu'écrivait Paul aux chrétiens de Rome, c'est que l'État est appelé à se réformer de manière toujours plus conforme aux normes divines afin d'assurer le bien de ses sujets.

Le premier élément d'une telle réforme de l'État, c'est bien sûr la reconnaissance par ce dernier qu'il est au service de Dieu pour le bien de ses sujets. Il n'est pas à son propre service, il ne tire pas sa légitimité première de lui-même, de son pouvoir ou de sa force, ni même en premier lieu de ses sujets, mais de Dieu qui l'a institué. Le second élément de cette réforme c'est, répétons-le, la juste compréhension de ce que sont l'ordre et la justice pour le bien de tous. Non pas le bien d'un petit groupe, d'une clique, des membres du parti politique au pouvoir, d'une famille ou d'un groupe ethnique, mais de tous sans exception, à commencer par les plus petits et les plus démunis. Dans la Bible, la veuve et l'orphelin représentent par excellence ces petits et ces démunis qui doivent pouvoir compter sur la protection et la justice de l'État. Tout État qui recherche ce bien et cette justice publics s'honore donc en remplissant son mandat.

De même, la prérogative de punir ceux qui font le mal fait partie des attributs de l'État; or, selon les mots mêmes de Paul, cela peut aller jusqu'à punir avec le glaive ou l'épée, c'est-à-dire en appliquant la peine de mort dans les cas jugés extrêmes. Un État qui n'accomplit pas ce devoir particulier ne remplit pas son mandat. Il favorise ainsi le désordre et à plus ou moins longue échéance, il se condamne à en subir les conséquences. Bien entendu, la répression du mal doit se faire selon les normes de la justice et de l'équité. Il ne s'agit pas de réprimer ceux qui sont jugés dangereux pour le maintien d'un groupe au pouvoir, ou ceux qui protestent contre les abus de pouvoir de l'État, ou encore ceux dont l'État cherche à s'emparer des biens. Car cela ce n'est que du désordre et de l'injustice perpétrés par l'État. Il s'agit de punir ceux qui détruisent la propriété des autres, menacent la vie des gens paisibles, ceux qui représentent un danger public. Inutile de dire que, dans la pratique, bien des États confondent volontairement les vrais criminels avec ceux qui militent pour une vraie justice.

Mais quelle est la nature de l'obéissance attendue des sujets? Cela signifie-t-il qu'il faut accepter d'être réduit à l'état le plus servile, sans entreprendre quoi que ce soit pour changer une situation politique totalement insatisfaisante? Soulignons à nouveau que la relation entre gouvernants et gouvernés définie par Paul dans sa lettre aux chrétiens de Rome implique des deux côtés la reconnaissance de la suprématie de Dieu et de sa Parole dans la vie de tous. La relation entre gouvernants et gouvernés, souvent difficile, est appelée à croître harmonieusement dans la mesure de cette reconnaissance et soumission des deux côtés.

Cela dit, Paul ne dit nullement qu'il faut attendre que les autorités publiques aient totalement accepté leur mandat et leur responsabilité vis-à-vis de Dieu avant que les sujets se soumettent à ces autorités. Cela est clair du fait même que Paul écrit sa lettre à des chrétiens qui vivent sous le régime d'un État païen, l'Empire romain, qui ira même jusqu'à déclarer que son chef, l'empereur, est un dieu. Cet empire n'était certes pas destiné à subsister éternellement (en fait, il s'écroulerait quatre siècles plus tard); il était néanmoins l'expression passagère d'une institution voulue par Dieu pour que l'ordre et la justice soient manifestés au sein d'une communauté humaine. Un jour viendrait d'ailleurs où, après avoir persécuté ses sujets chrétiens de la manière la plus violente, cet empire deviendrait lui-même chrétien en la personne de son empereur, vaincu par une force supérieure à toutes ses légions : à savoir l'Évangile de Jésus-Christ.

Nous continuerons dans un autre article notre lecture du chapitre 13 de la lettre aux Romains à partir du verset 8, passage où Paul donne un résumé de la loi et montre que la vie nouvelle en Christ est toute orientée vers le retour prochain de Jésus-Christ.

Éric Kayayan, pasteur

Source : *Foi et Vie Réformées*, foi-vie.org.za/fr/ et www.foietviereformees.org.

L'auteur demeure en France et il est le pasteur responsable du ministère radiophonique *Foi et Vie Réformées*, associé à l'Église de Rietvallei en Afrique du Sud (GKSA). Ses émissions d'évangélisation et d'enseignement sont diffusées en Afrique, en Europe, aux Antilles et au Québec.

www.ressourceschretiennes.com



2018. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.
Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))